

T 4.2

Charge fiscale sur les carburants et combustibles

État: février 2026

Genre de charge	Carburant			Combustible	
	en centimes par litre			en Fr. par 100 l	en cent. par kWh
	Essence pour automobiles 95 IOR n° de tarif 2710.1211	Essence pour automobiles 98 IOR n° de tarif 2710.1211	Huile diesel n° de tarif 2710.1912	Huile de chauffage n° de tarif 2710.1992	Gaz naturel n° de tarif 2711.2190
Impôt sur les huiles minérales	45.300	45.300	48.110	0.300	0.014
+ Surtaxe sur les huiles minérales	31.520	31.520	31.460	-	-
= Taux d'impôt global	76.820	76.820	79.570	0.300	0.014
+ taxe sur le CO ₂	-	-	-	31.800	2.158
= taux global incl. taxes d'incitation	76.820	76.820	79.570	32.100	2.172
+ 8,1 % taxe sur la valeur ajoutée du prix moyen de vente [1]	12.364	13.188	13.188	6.843	1.045
= Charge fiscale globale	89.184	90.008	92.758	38.943	3.217
+ Autres redevances [2]	0.085	0.085	0.235	-2.415	0.0200
= Charge totale	89.269	90.093	92.993	36.528	3.237

prix moyen, TVA incl., en
février 2026

165.00

176.00

176.00

91.33

13.95

- [1] Prix moyen aux stations-service, TVA incl., selon l'indice suisse des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique
ou
prix moyen, TVA incl., pour une quantité de référence de 3'000 à 6'000 litres d'huile de chauffage, selon l'indice suisse des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique
ou
prix moyen du kWh, TVA comprise, pour les abonnés dont la consommation annuelle moyenne est de 50'000 kWh (prix départ usine ou départ douane).
chauffage avec eau chaude, selon l'indice suisse des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique.

- [2] Contributions de stockage obligatoire de la Carburants et du fond d'Avenergy + ProvisioGas

Source:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.15964068.html>